

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 AVRIL 2026

Sous la Présidence de Mme MEYER Valérie, Maire

Conseillers élus : 14
Conseillers en fonction : 14
Conseillers présents : 14
Procuration :
Absents :

COMPTE RENDU GENERAL DE LA SEANCE DU 23 AVRIL 2026

Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Vote les subventions suivantes :

Amicale des Sapeurs Pompiers de Leyviller	818.95 € avec 13 voix pour et 1 abstention
ASL (Association Sportive de Leyviller)	400 € avec 12 voix pour et 2 abstentions
Gym club	100 € avec 13 voix pour et 1 voix contre
Moto cross club	500 € à l'unanimité
Ley'bulle créative	500 € à l'unanimité
USEP	365.26 € à l'unanimité
- Vote avec 8 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions, une participation de 140€ par élève et par an fréquentant le gymnase du collège de l'Albe, à condition d'être informé et invité à l'assemblée générale et d'être destinataire des comptes rendus des réunions.
- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation :	16,12 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties :	27,86 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	42,52 %

- Suite au renouvellement de la municipalité, il convient de procéder à la constitution de la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs (CCID), Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la liste présentée à savoir : **Président** : Valérie MEYER

Titulaires : POLAK Nadia, STEYER François, STEPIEN Aline, NICOLAY Anne-Marie, BALLIE Daniel, WAGNER Denis

Suppléants : BLAISE Sabine, CLAUSIUS Grégoire, ALBERT Patrick, OLMSCHIED Patrick, SCHWARTZ Lucien, KLAM Laura

- Vote à l'unanimité le Budget Primitif 2026 comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	146 378,05 €	457 903,15 €	604 281,20 €
Recettes	146 378,05 €	457 903,15 €	604 281,20 €

Leyviller, le 23 avril 2026
Le Maire, Valérie MEYER



